

Augmentation de capital de 31 280 euros par souscription privée, pour le porter de 125 120 euros à 156 400 euros par émission de 6 256 actions à souscrire à la valeur nominale de 5 euros
Opération réalisée par les dirigeants et sans intermédiaire.

Vous pouvez accéder au marché d'actions Air Qualité SA sur le site www.airqualite.fr
Rubrique information financière (code : LOV)

Mise en garde

Cette opération est destinée aux personnes intéressées par la souscription des actions émises par la Société Air Qualité S.A., qui en feront directement la demande auprès des dirigeants.

Il a pour but d'exposer la situation actuelle, le plan de développement des activités futures et des perspectives financières de la société.

Ces perspectives étant soumises, naturellement, aux aléas inhérents au développement d'un projet, cette souscription s'adresse à des investisseurs de proximité capables d'en apprécier les risques.

La société Air Qualité S.A. est spécialisée dans Hygiène des conduits aérauliques et les travaux en hauteur d'accès difficiles.

L'initiateur qui réalise l'opération informe les investisseurs :

- que l'opération ne donne pas lieu à un document d'information soumis au visa de la Commission des Opérations de Bourse
- qu'ils ne peuvent participer à cette opération que pour leur compte propre
- que les actions de la présente émission ne sont inscrites sur aucun marché réglementé

1 - Renseignements concernant la société



AIR QUALITE - ARC EN CIEL

www.airqualite.fr

Société Anonyme au capital de 125 120 €-uros

Siret 418 502 787 00025 - APE 747Z

21 avenue Marcel Dassault - Z.I. Vaucanson - 93370 Montfermeil

Tél. 01 43 30 31 54 Fax : 01 43 88 93 69



Entretien et Vitroverre, Accès Difficile

Exercice social : chaque exercice a une durée de une année qui commence le 1er juillet et finit le 30 juin.

Mail informations@airqualite.fr - Site internet : www.airqualite.fr

Actionnariat de la société (principaux actionnaires)

Au 5 décembre 2006		
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
99 actionnaires individuels	9 158	36,60 %
Roman PROCHAZKA	4 524	18,08 %
Bernard BAROU	3 130	12,51 %
Jean-Paul DELBOS	3 094	12,36 %
SOLIPAR	2 376	9,49 %
Jack LAGADIC	1 340	5,35 %
Serge DELABROSSE	725	2,90 %
Liliane DESNOUS	677	2,71 %
Total	25 024	100 %

2- RENSEIGNEMENTS relatifs à la création de 6 256 actions

Modalités : Droit préférentiel de souscription, prix de souscription

Il existe aujourd'hui 25 024 actions Air Qualité S.A.

6 256 actions nouvelles vont être créées et émises au prix unitaire de 5 €uros.

Afin de permettre à tous les anciens actionnaires de souscrire en priorité, il a été mis en place l'attribution de droits préférentiels de souscription.

Il est prévu que chaque fois que l'on présentera quatre droits de souscription, on pourra souscrire à une action au prix de 5 €uros

Exemple : toutes les personnes possédant 20 actions Air Qualité disposeront de 20 droits de souscription avec lesquels elles pourront souscrire à 5 actions nouvelles au prix unitaire de 5 €uros.

Exercice du droit préférentiel de souscription, ci-dessus décrit.

Les souscriptions à titre irréductible s'exerceront à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes.

Le droit préférentiel de souscription ne sert qu'à souscrire à des actions de la présente augmentation de capital.

Ce droit peut être soit exercé (souscrit), soit cédé à un prix à convenir, soit abandonné gratuitement en faveur d'une autre personne au choix du détenteur des droits.

Montant de l'émission

31 280 €uros (trente et un mille deux cent quatre-vingt €uros) :

- capital émis : 31 280 €uros

- prime d'émission : aucune

par création de 6 256 actions de 5 €uros de nominal **émises à 5 €uros.**

Etablissement domiciliaire

Les souscriptions sont reçues sans frais, au nom de Air Qualité S.A., au siège social 21 avenue Marcel Dassault - Z.I. Vaucanson - 93370 Montfermeil

Les fonds versés à l'appui de la souscription seront déposés auprès de la Banque Populaire, (14, rue Feray - 91100 Corbeil) sur un compte spécialement ouvert à cet effet.

Etablissement tenant le registre des actions

CIIB : 10, rue Montyon 75009 Paris (site internet www.bourse-introduction.com)

Pour toutes informations ou cession d'actions : Tél : 01 42 46 11 73

Code Valeur Air Qualité (Arc en Ciel) : 415 372

(ce code, attribué par l'agence française de codification, est nécessaire en cas de mise en dépôt de vos actions Air Qualité - Arc en Ciel dans un compte bancaire, CCP, ou Société de Bourse)

Période de souscription

La souscription est ouverte du 15 février 2007 au 15 mars 2007. Elle pourra être close par anticipation dès souscription de l'intégralité des actions nouvelles et pourra être prolongée par décision du conseil d'administration.

But de l'émission

Poursuivre le redressement entrepris depuis septembre 2006, faciliter le remboursement des dettes, accroître l'action commerciale et confirmer le retour à la rentabilité et la croissance.

Caractéristiques des actions émises

Les nouvelles actions présentement émises auront les mêmes droits que celles déjà existantes. Elles porteront jouissance à compter du 1^{er} juillet 2006. Elles seront de forme nominative.

3- Présentation de la Société Air Qualité – Arc en Ciel

Air Qualité est une société anonyme, créée en 1998, dont le cœur de métier est la décontamination des gaines de climatisation et le dépeussierage de ventilations classiques ou industrielles. A cette activité d'origine est venue se greffer le nettoyage des accès difficiles en hauteur (immeubles façades verre, tours miroir...) faisant appel à des cordistes ou nacellistes.

Perspectives de développement

Il faut reconnaître que les deux activités d'Air Qualité : maintenance pour les réseaux de climatisation, ventilation industrielle d'une part et nettoyage de vitres des "immeubles tours" ou autres et les travaux d'accès difficiles d'autre part ont de réelles perspectives de développement et se complètent commercialement.

La démarche commerciale reste à organiser même si AIR QUALITE / ARC EN CIEL dispose d'une notoriété, d'un réseau de clientèle, de références et d'expériences permettant d'assurer un fort développement du chiffre d'affaires et des résultats.

L'objectif d'Air Qualité est de confirmer son redressement en regagnant d'anciens clients, en mettant progressivement en place une réelle politique commerciale et en contrôlant le développement et la rentabilité.

Le chiffre d'affaires plancher pouvant être réalisé actuellement par AIR QUALITE / ARC EN CIEL qui se situe à 250 000 euros annuel et pourrait facilement doubler.

L'objectif initial pourrait alors être à nouveau repris pour cible.

Description des activités sur le site www.airqualite.fr

Chiffres clés + Eléments d'appréciation du prix d'émission de 5 euros

Les chiffres d'affaires, résultats et actifs nets des deux derniers exercices sont cumulés (Air Qualité SA + Arc en Ciel SARL)	Année 2004 / 2005 (12 mois)	Année 2005 / 2006 (12 mois)	Objectifs 2006 / 2007 (12 mois)	Objectifs 2007 / 2008 (12 mois)
Capital	375 360 €	375 360 €	(*) 156 400 €	(*) 187 680 €
Valeur nominale des actions	15 €	15 €	5 €	5 €
Nombre d'actions	25 024	25 024	31 280	31 280
Chiffre d'affaires	549 706 €	370 023 €	250 000 €	275 000 €
Résultat net	- 198 813 €	- 22 150 €	+ 35 000 €	+ 45 000 €
Résultat net par action	Perte	Perte	1,11 €	1,43 €
PER sur la base du prix d'émission de 5 €	Non significatif	Non significatif	4,5	3,5
Actif net	135 824 €	113 674 €	(*) 179 654 €	(*) 224 654 €
Actif net par action	5,4 €	4,5 €	5,7 €	7,1 €

(*) En incluant la présente augmentation de capital.

Prix théorique avec un PER de 6	Non significatif	Non significatif	6,6 €	8,5 €
Prix théorique avec un PER de 8	Non significatif	Non significatif	8,8 €	11,4 €
Prix théorique avec un PER de 10	Non significatif	Non significatif	11,1 €	14,3 €

L'approche de la valeur théorique de la société peut être obtenue en multipliant le résultat par action par un P.E.R. (Price Earning Ratio) : Le P.E.R. est un chiffre qui multiplie le bénéfice net par action afin d'estimer la valeur théorique de cette action. La valeur de ce chiffre est très fluctuante ; il peut évoluer de 5 à 20 selon les perspectives de la future rentabilité de l'entreprise concernée.

Note importante :

Ces chiffres sont des chiffres prévisionnels et présentent par nature un caractère incertain. La valorisation réelle peut différer de manière significative des chiffres mentionnés ci-dessus.

4 - MODALITES PRATIQUES DE L'OPERATION

A - Si vous souhaitez participer à cette augmentation de capital, il vous faut renvoyer le bulletin de souscription avec un chèque à l'ordre de la société Air Qualité S.A.. Le montant de ce chèque sera égal au produit du nombre des actions souscrites par 5 €uros.

Si, avant la présente augmentation de capital, vous êtes déjà actionnaire de la société, vous pouvez participer à cette augmentation de capital en utilisant strictement vos droits de souscription.

Vous aurez souscrit à titre irréductible.

B - Vous pouvez demander à souscrire plus d'actions, au-delà de vos droits, "à titre réductible".

Il s'agit, en fin de souscription, de répartir à ceux qui le demandent, les actions non souscrites par d'autres actionnaires.

Dans ce cas, si vous avez souhaité bénéficier de cette répartition, vous pouvez être réduit si l'ensemble des demandes va au-delà des droits de souscription non utilisés.

Cependant, si un autre actionnaire vous cède personnellement ses droits de souscription, vous ne serez pas réduit. Veuillez nous en informer.

C - vous pouvez ne pas souscrire à l'augmentation de capital. Dans ce cas, il vous est possible de céder vos droits de souscription à un autre actionnaire.

Veuillez nous en informer (tél. : 01 42 46 11 73)

Qu'est ce qu'un Droit Préférentiel de Souscription ?

Principe : toute augmentation de capital d'une société par actions est autorisée par une assemblée générale extraordinaire réunissant au moins la moitié des actions (une action = une voix) sur première convocation ou au moins le quart des actionnaires sur deuxième convocation. Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers.

Définition du Doit Préférentiel de Souscription : toute décision d'augmentation du capital d'une société est supposée, par la loi, être souscrite par les actionnaires. Chaque actionnaire a le droit de souscrire à un nombre d'actions déterminé proportionnellement au nombre d'actions qu'il détient.

Ce droit ne peut pas être réduit : aussi l'appelle-t-on « droit de souscription à titre irréductible »

Utilisation du Doit Préférentiel de Souscription : les actionnaires ne sont pas obligés de souscrire aux actions nouvelles auxquelles ils ont droit. Il peuvent, s'ils le souhaitent, céder (à titre payant ou gratuit) leurs droits à des personnes qui voudraient s'assurer une possibilité de souscription.

N.B. : Rappelons que les actions souscrites à 5 euros, ont un prix de revient de 3,75 euros (après 25% de réduction d'impôt) si on utilise l'incitation fiscale dans la limite d'un investissement de 20 000 euros pour une personne seule et 40 000 euros pour un couple, à condition de conserver les actions pendant 5 années (sauf remboursement de cette réduction fiscale). Une attestation vous sera alors donnée.

Informations archivées sur Air Qualité - Arc en Ciel ;
www.airqualite.fr

Accès direct actionnaires :

www.bourse-introduction.com/marchesactions/aq/lov.htm